



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

PGE et secteur de l'hôtellerie

Question écrite n° 44070

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la relance sur les entreprises du secteur des métiers et des industries de l'hôtellerie, toujours en grande difficulté face à la crise sanitaire. En effet, après un mois de décembre 2021 compliqué où de très nombreuses réservations ont été annulées, le début d'année 2022 représente un véritable défi pour les chefs d'entreprise de redonner de l'attractivité à leur activité et de faire repartir l'investissement. Le secteur est actuellement durement frappé par une pénurie de main-d'œuvre ; beaucoup d'entreprises ont décidé en responsabilité de revaloriser les grilles salariales mais l'inquiétude grandit face aux échéances de remboursement des PGE. Sur ce sujet, le Gouvernement s'est engagé à rallonger de 6 mois le délai du premier remboursement et d'une prolongation possible de 10 ans pour s'acquitter du prêt, soumise à l'arbitrage du médiateur « sortie de crise ». La réalité, c'est que la médiation demande du temps, que les médiateurs sont actuellement débordés et dans le même temps la trésorerie des entreprises se dégrade. Il est pourtant impératif que les chefs d'entreprises du secteur relancent l'investissement dans la perspective de la reconquête du tourisme. Elle lui demande donc s'il envisage de réexaminer sa position sur le PGE pour toutes ces entreprises.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44070

Rubrique : Hôtellerie et restauration

Ministère interrogé : [Économie, finances et relance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 février 2022](#), page 741

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)